# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

#### MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

## **AMENDEMENT**

N° 1646

présenté par

M. Tourtelier, M. Brottes, M. Letchimy, M. Duron, M. Le Bouillonnec,
M. Bono, M. Plisson, Mme Massat, M. Peiro, M. Le Déaut,
Mme Lepetit, M. Gaubert, Mme Fioraso, Mme Le Loch, Mme Erhel,
Mme Gaillard, M. Chanteguet, M. Lesterlin, M. Mesquida, M. Bascou,
Mme Got, Mme Quéré, Mme Batho, Mme Lignières-Cassou,
Mme Filippetti, M. Philippe Martin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

## ARTICLE 35

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« Ce plan encouragera notamment la plantation de végétaux pour leur capacité à fixer les particules fines. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement proposé d'introduire la contribution du végétal à fixer les particules fines.

En effet, des études ont prouvé la capacité de la végétation à filtrer les matières en suspension dans l'air et l'eau et en particulier des feuilles à piéger les polluants atmosphériques et hydriques.